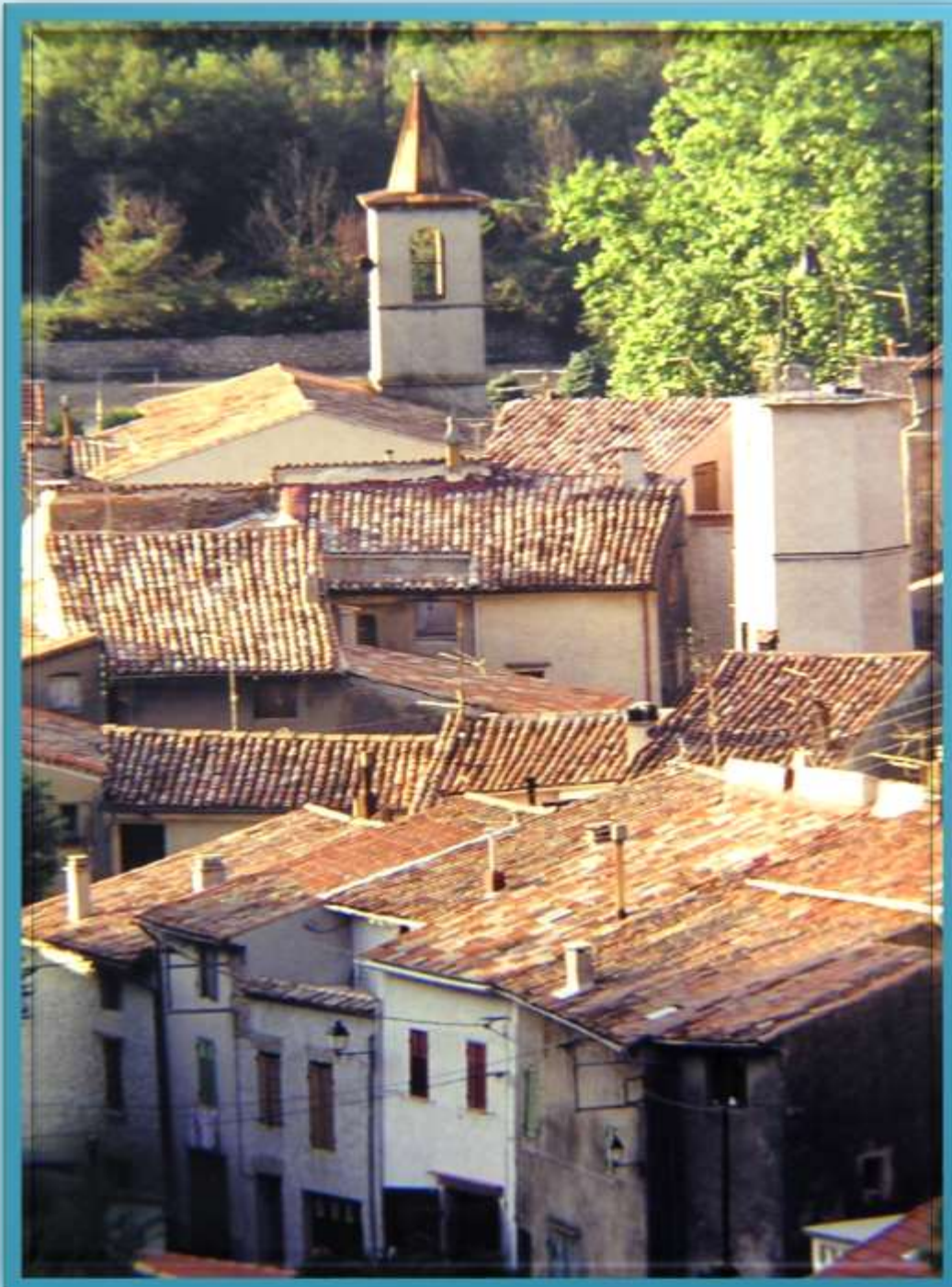


BULLETIN MUNICIPAL

MAZAUGUES



JANVIER 2016



LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens

Une année qui passe, chose banale, inévitable.
Une nouvelle année voit le jour.

Quelle soit meilleure que 2015, année marquée par des événements tragiques, douloureux, commis par des fanatiques dont l'humanisme n'a que peu de valeur.
Ces attentats ont été des moments difficiles que nous avons traversés dans la dignité.

Notre République symbole des libertés, a été touchée, sans rompre, réveillant les consciences, animant la solidarité qui font notre Force.

Combien d'espoir, de réussite, d'optimisme plaçons nous en cette année 2016.
Que cette nouvelle année soit celle des efforts récompensés, l'aboutissement d'un rêve, la concrétisation d'un objectif. C'est le vœu que je souhaite à chacun d'entre vous.

Bonne année à chacun d'entre vous, à vos proches à nos enfants qui sont les garants de notre avenir.

Denis LAVIGOGNE
Maire de Mazaugues

CONSEIL MUNICIPAL

Une périodicité qui change



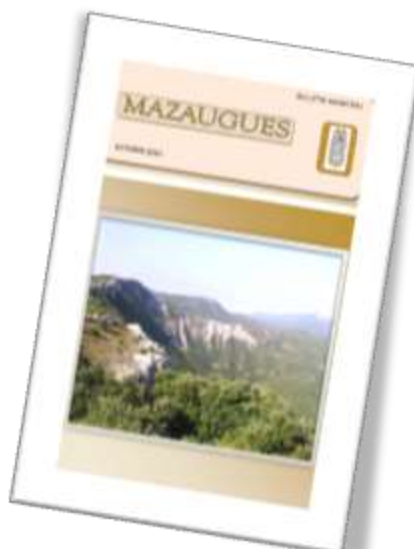
Pour tenir compte à la fois des contraintes de réduction budgétaire et à la fois de la nécessité de maintenir un lien d'information avec les Mazauguaises et Mazauguais, il a été décidé de procéder à un changement de **périodicité dans la parution** du "Bulletin municipal" et du bulletin "Le Petit Mazauguais".

Désormais,

le "**Bulletin municipal**" paraîtra trois fois par an : **janvier – mai – septembre**.

Le "**Petit Mazauguais**", lui, paraîtra en **mars – juillet – novembre**.

Outre le souci de vous tenir informé(e)s de la vie du village et des travaux de la municipalité, rappelons que nous sommes aussi à l'écoute de vos retours suite à ces parutions.



ECONOMIE

Le parc résidentiel de loisir

Lors de la réunion publique du 21 décembre, Mrs Cadoret et Nore ont présenté leur projet d'aménagement d'un parc résidentiel de loisir (PRL) mené en étroite collaboration avec notre équipe municipale.

Assistés de l'architecte en charge du projet et du directeur du bureau d'études environnementales indépendant, ils ont ainsi développé leur programme d'aménagement. Puis, ils ont répondu aux inquiétudes et aux questions d'un public intéressé et attentif.

Le projet

Ce n'est pas un camping-caravaning ! Il s'agit d'un ensemble de 166 chalets en bois, montés sur pilotis et dont les occupants seront propriétaires ou locataires.

Les emplacements, de 250 à 350 m² et maintenus en "état naturel", feront l'objet d'un contrat de location pour neuf ans, mais renouvelable chaque année.

Le parc résidentiel de loisir sera ouvert du début des vacances de printemps à la fin des vacances de Toussaint. Le reste de l'année, il sera fermé et inoccupé hormis la présence d'un personnel de gardiennage et de maintenance (2 à 3 personnes).



Un projet écologique respectueux de l'environnement

Découlant des orientations du PADD de notre PLU et s'adressant à un public soucieux de calme et de bien-être au sein d'un environnement naturel préservé, le projet d'aménagement prend en compte les contraintes de l'étude d'impact pour en faire des atouts.

Le respect de la continuité de la ripisylve longeant la Lauve, le maintien des grands arbres et de l'état naturel des parcelles, l'absence de tout bétonnage ou goudronnage ainsi que de toute construction "en dur", la mise en réserve d'une zone d'habitat du petit lézard "Psammodyme d'Edwards", la conservation des différents niveaux du sol, etc... sont autant d'éléments de valorisation pour une offre touristique "différente".

ECONOMIE

Le parc résidentiel de loisir

Mais c'est aussi au niveau de la vie dans le centre que la notion d'écologie sera prise en compte. Ainsi, hormis lors des jours d'arrivée et de départ, seules des voiturettes électriques seront autorisées à circuler dans le centre.

Bien évidemment, le tri sélectif des déchets sera de rigueur et, pour respecter les normes de sécurité concernant l'éclairage des circulations internes, c'est le choix du photovoltaïque qui a été retenu.

Des espaces et cheminements conservés

Toujours en accord avec la municipalité, le projet d'aménagement conservera les usages qui ont cours actuellement sur le site : chemin piétonnier le long de la Lauve ; accès à la pinède et à l'aire naturelle de pique nique ; accès à la station d'épuration et à la ferme d'élevage par un large chemin situé en dehors de l'enceinte du parc résidentiel.

Le "stade" actuel sera déporté et réaménagé en deux espaces (un mini terrain de football en synthétique et un stade multisports) avec, à proximité, un espace jeux pour enfants.

Ces espaces et aménagements, à proximité d'un parking ouvert, seront en accès libre tout au long de l'année et sans pénétration dans l'enceinte du parc résidentiel.



Une économie ouverte aux acteurs du territoire

Leur métier étant uniquement de vendre de l'hébergement, les propriétaires du parc ont fait valoir qu'ils mettraient à disposition des commerçants et artisans locaux volontaires des installations et matériels afin d'offrir aux résidents, mais aussi aux visiteurs, des services de dépannage : boulangerie-croissanterie ; épicerie ; snack du lagon ; produits locaux...

Autre apport pour l'économie locale : la création d'une douzaine d'emplois saisonniers lors de la saison d'ouverture.

ECONOMIE

Le parc résidentiel de loisir

Un site accessible pour les Mazauguais

En lieu et place d'une piscine "classique", les promoteurs du projet ont opté pour la création d'un espace de 1 500m² de baignade, de type lagon, avec bordure sous forme de plage de sable.

Cet aménagement sera ouvert aux habitants de Mazaugues et aux activités périscolaires, moyennant un droit d'entrée minimale et destiné à la participation aux frais d'entretien.

Un chalet servira de vestiaire pour se changer et un petit snack permettra de se fournir en rafraîchissements et autres.



Un projet en plusieurs étapes

Un fois le projet accepté et validé par les autorités administratives, la mise en œuvre sera étalée dans le temps, avec une ouverture de la première tranche espérée pour la saison 2017...





APPEL AUX Bénévoles

Hôtel de Ville
83136 MAZAUGUES
Tél./Fax : 04 94 59 13 43

Mes chers concitoyens,

La solidarité, l'entraide, la protection de notre patrimoine forestier, sont des valeurs que vous portez en vous, j'en suis persuadé.

Pendant l'été, les forêts de notre belle région tremblent, ainsi que ceux qui y habitent. Malgré le courage des sapeurs-pompiers, chaque année des milliers d'hectares brûlent. Des soldats du feu risquent leur vie et payent trop souvent un lourd tribut au feu.

La prévention est donc nécessaire. Les patrouilles de l'ONF sapeurs forestiers, les militaires de la gendarmerie et le pré positionnement des unités des sapeurs-pompiers ne suffisent pas.

Les unités des comités communaux des feux de forêt (CCFF), parcourent chaque année des milliers de kilomètres en patrouilles préventives dans notre département et sont reconnues d'utilité publique.

Le Comité Communal Feux de Forêt CCFF

La municipalité de Mazaugues a créé depuis plusieurs années un CCFF, équipé d'un véhicule d'intervention et servi par des bénévoles de la commune. Suite à des départs, ce groupe se trouve diminué : d'où mon appel au recrutement.

Quelques informations : le CCFF, sous les ordres du Maire, a pour missions

- Lors d'un incendie :
 - Guidage des colonnes de secours des Sapeurs-Pompiers
 - Ravitaillement des Sapeurs-Pompiers en eau et nourriture
- En période critique incendie (alerte Rouge) : patrouille de reconnaissance dans les massifs forestiers de la commune
- En période hivernale : le CCFF est très souvent sollicité par les services de sécurité de l'état pour participer à la recherche de personnes disparues.



La réserve communale de sécurité civile rcsc

La commune, conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004, a créé un Plan Communal de Sauvegarde PCS, sous les ordres du maire, qui, en période de risques ou de catastrophes en tout genre, devient le Directeur des Opération de Secours pour la commune (DOSC).

Plusieurs cellules, au nombre de six, sont alors activées et sont dirigées par des élus.

Trois cellules font partie du Poste de Commandement Communal (PCC), et trois cellules, dites de terrain, sont chargées plus particulièrement de l'accueil et de l'intendance:

Ces cellules de terrain sont composées par des bénévoles qui forment la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

1- **Cellule Population**, avec pour mission l'accueil des populations sinistrées.

2- **Cellule Logistique**, avec pour mission l'approvisionnement en matériel ; nourriture des sinistrés et des services de secours.

3- **Police Municipale** : assure le bon ordre, la sécurité des biens et des personnes.

C'est au sein des cellules 1 et 2 que vous pouvez agir en tant que bénévoles et porter aide et assistance aux personnes en détresse.

Sachez que les bénévoles qui veulent s'engager dans le CCFF ou dans la RCSC bénéficieront de formations adaptées à leurs missions. Ils seront également assurés par la commune.

Hommes et Femmes, jeunes et moins jeunes de plus de 16 ans, nous vous attendons.

Pour tous renseignements :

CCFF :

Mr Patrick BOUTELET Président délégué CCFF 06 66 33 59 33

RCSC :

Mr Claude THEREYZOL Maire adjoint délégué sécurité 06 67 26 71 51

Denis LAVIGOGNE
Maire de Mazaugues

VIVRE ENSEMBLE

Noël DES ENFANTS...

Le CCAS, comme chaque année, a offert un spectacle aux élèves de l'école.

Autour du conte traditionnel « Les deux bossus », tours de magie et chants faisaient participer les enfants enthousiastes. Quel bel après-midi !



Puis, le vendredi 18 décembre, c'est le Père Noël en personne qui a apporté à chacun des élèves scolarisés à Mazaugues un beau livre et des friandises.

Il était passé avant, le mardi 15, pour gâter les tout petits de moins de trois ans.



VIVRE ENSEMBLE

...ET DES ANCIENS.

Mardi 22 décembre, ce fut au tour de nos anciens de recevoir le traditionnel colis de Noël. Cette année ce colis était différent pour une personne seule ou un couple.



colis « individuel »



colis « couple »

Invités à venir récupérer leur cadeau en salle des fêtes, la plupart ont effectué le déplacement. Pour quelques personnes dans l'impossibilité de se déplacer, ce sont des membres du CCAS qui sont allés les porter à domicile.



BLOC NOTE

Évènements

JANVIER:

CÉRÉMONIES DES VOEUX



Samedi 2 janvier

GARÉOULT

11 h. Maison de Garéoult

Samedi 9 janvier

SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE

10 h 45. Salle polyvalente

Mardi 5 janvier

FORCALQUEIRET

18 h 30 Salle des fêtes « La Farandole »

Jeudi 7 janvier

MÉOUNES-LES-MONTRIEUX

18 h 30, Espace Odette Beaulieu.

Vendredi 8 janvier

La ROQUEBRUSSANNE

18 h30. Salle René Autran

Samedi 9 janvier

NÉOULES

18 h 30. Salle polyvalente.

Dimanche 10 janvier

MAZAUGUES

11 h 30. Salle du Château

Samedi 16 janvier

ROCBARON

18 h 30. Gymnase du Collège Gassendi.



Dimanche 17 Janvier

Goûter dansant des personnes âgées à 14h à la salle des fêtes avec galettes des rois....

BLOC NOTE

Les numéros utiles

LA MAIRIE DE MAZAUGUES

L'accueil de la mairie est ouvert au public le :

Lundi : 13h30 – 16h00

Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi :
9h00 – 11h00 / 13h30 – 16h00

Samedi : 9h00 – 11h00

Tél : 04.94.86.95.03

Fax : 04.94.86.82.12

LES ENCOMBRANTS

Ramassage des « monstres »

Le 1^{er} Lundi de chaque mois

(S'inscrire en Mairie au préalable)

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi

9h00 – 11h15

Tél : 04.94.37.26.04

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences à la Mairie 3^{ème} Jeudi de chaque mois.

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, **Mme Séverine MARTINEZ**,

Contactez le : 04.83.95.42.30

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège social : 35 Bis Grand'Rue –
83136 MEOUNES

Tél : 04.94.33.97.51

Permanence le 1^{er} mardi matin du mois

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

Tél : 04.94.04.89.33

C.C.A.S (Centre communal d'actions sociales)

Mme Amandine GAZO

Permanences mardi matin 9h 11h et jeudi
après midi 13h30 16h. Pour les urgences : venir
pendant les horaires de la mairie.

Tél : 04.94.86.67.36

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Tél : 04.98.05.22.70 ou 17

URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : 3237

SECOURS POPULAIRE Antenne de Forcalqueiret

13 Avenue de la Libération

Tél : 09.80.94.19.18 ou 06.50.88.50.10

Responsable : **Madeleine FURTER**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il reçoit pour le canton en Mairie de la
Roquebrussanne :

Le samedi matin sur rendez-vous de 9h à 12h

Tél : 04.94.37.00.90

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats :

Antenne de Justice, 4 avenue Foch, BRIGNOLES

Les mercredis de 9h à 12h

Pour renseignements ou rendez-vous

Tél : 04.98.05.93.81

DECHETERIE/ESPACES TRIS LA ROQUEBRUSSANNE : LE LOOURON

Route de Néoules

Tél : 04.98.05.06.97

BLOC NOTE

Les PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **lundi : 14h00/16h00**

Alain DARMUZEY

Adjoint environnement ; développement durable ; patrimoine ; culture ; tourisme ; communication

- **mardi : 9h00/11h00**

Denis LAVIGOGNE

Maire

- **vendredi : 9h00/11H00**

Claude THEREYZOL

Adjoint affaires scolaires ; associations; fêtes, manifestations et cérémonies ; jeunesse ; sécurité ; services techniques ; sport

- **vendredi : 14h00/16h00**

Jean-Luc CASSINOTO

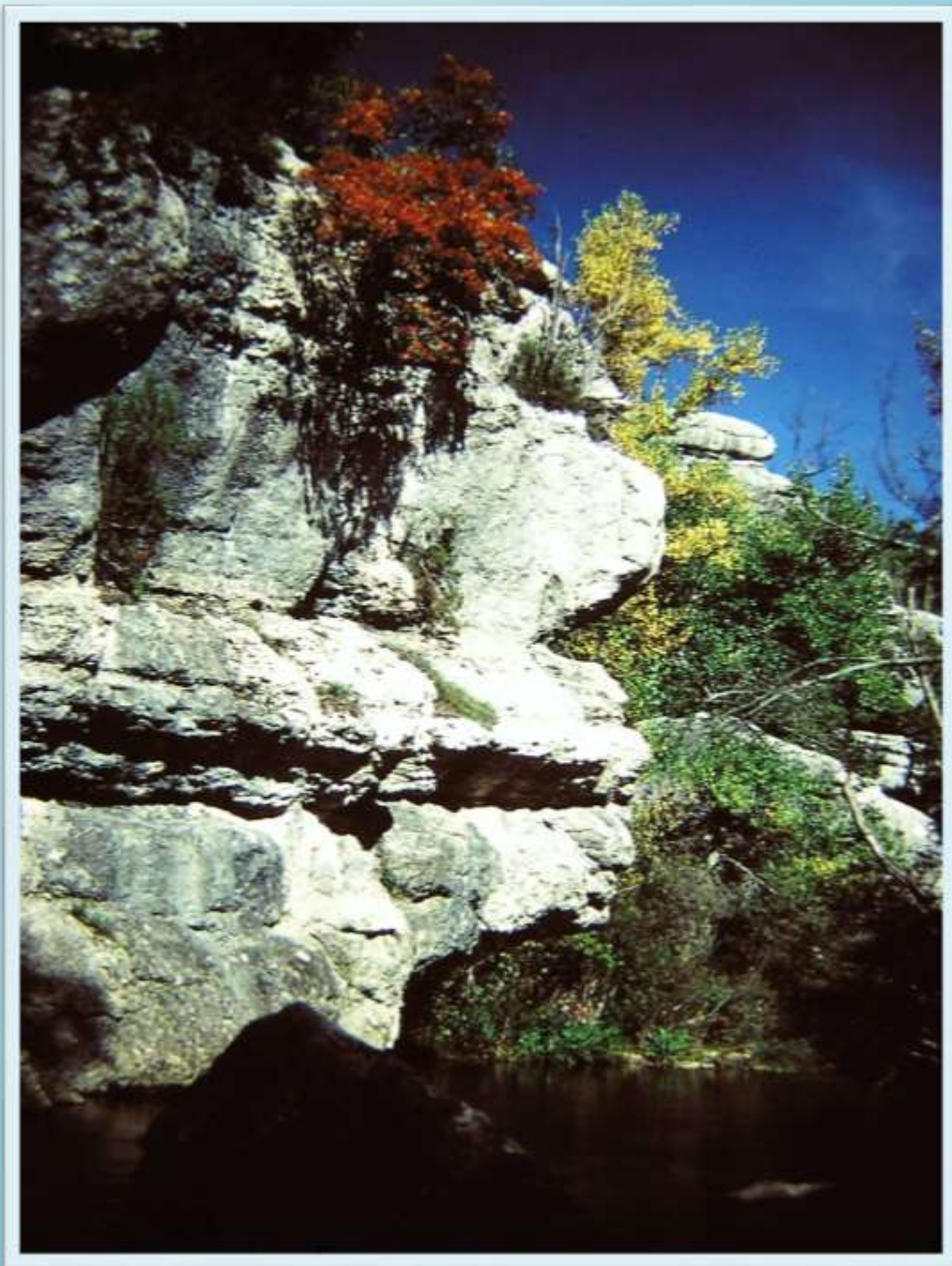
1^{er} adjoint.

Finances ; travaux

- **vendredi : 14h00/16h00**

Bruno GIAMINARDI

Adjoint urbanisme ; économie : agriculture, artisanat, forêt, huilerie



JANVIER 2016 / bulletin d'information publié par la Municipalité de Mazaugues.

Rédaction, photo, conception graphique (sauf mention contraire) Impression et distribution :

Mairie de Mazaugues
46 boulevard Lambert
83136 MAZAUGUES

Téléphone : 04 94 86 95 03 Fax : 04 94 86 82 12

Courriel : accueil@mairie-mazaugues.org

Site : www.mairie-mazaugues.fr